

Politique, femmes, féminisme : combinaison complexe...

Autor(en): **Joz-Roland, Emmanuelle**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[92] (2004)**

Heft 1482

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-282729>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Politique, femmes, féminisme : combinaison complexe...

Depuis les dernières élections fédérales, il semblerait qu'un léger souffle anime à nouveau la scène politique féminine. Si l'éviction de Ruth Metzler a fait grincer des dents, la démission de Christiane Langenberger laisse planer une inquiétude : les femmes politiques n'ont-elles en définitive que les responsabilités et les places que ces messieurs dédaignent ? Des femmes de diverses tendances politiques ressentent un certain malaise. Ce n'est d'ailleurs encore qu'un malaise assez vague : peu de revendications concrètes, pas - encore - de grand projet commun, juste un espace de réflexion qui (re-) commence à s'ouvrir. Quelques rappels et distinctions pour contribuer à ce léger souffle qui deviendra - espérons-le - grand vent.

EMMANUELLE JOZ-ROLAND

«Femmes et politique», «femmes politiques», «féminisme et politique»: trois expressions qui désignent des problèmes parfois convergents, parfois divergents voire conflictuels. En effet, sous la dénomination «femmes et politique» se trace la difficile intégration des femmes dans les démocraties modernes. La rubrique «femmes politiques» est l'occasion de dévider des revendications et des idéologies contradictoires et parfois irréconciliables avec le féminisme. Enfin, sous le titre «féminisme et politique» se raconte l'ambivalence de la relation entre le féminisme et le système politique tel qu'il se présente.

«Femmes et politique»

Dès le 18^e siècle, une réflexion sur le suffrage féminin s'était certes entamée; et durant le 19^e siècle des mouvements de suffragistes ont été actifs dans bon nombre de pays. Mais la réalité du droit de vote pour les femmes reste une révolution du 20^e siècle. Bien sûr, les Néo-Zélandaises ont eu l'insigne «privilège» de voter pour la première fois à la toute extrémité du 19^e siècle, en 1893 précisément, et les pionnières suivantes seront les Finlandaises qui obtiendront le droit de suffrage en 1906. Ensuite, il faudra attendre la Première Guerre mondiale pour que de nombreuses puissances accordent le droit de vote aux femmes: l'URSS en 1917, l'Allemagne en 1918, les Etats-Unis en 1920, enfin, l'Angleterre en 1928. La deuxième vague d'extension du droit de vote aux femmes se fera au sortir de la Deuxième Guerre et en-dehors de l'Occident, il faudra souvent attendre la décolonisation pour que la féminisation du vote ait lieu.

Ce très rapide historique démontre que la Suisse (voir chronologie) n'était pas pionnière, loin s'en faut, en matière de droits politiques accordés aux femmes. Il n'y a guère que son voisin le Lichtenstein pour faire pire puisqu'il n'a accordé le droit de vote aux femmes qu'en... 1984.

Actuellement, le problème qui concerne toutes les démocraties n'est plus tant le droit de vote que celui de l'éligibilité. Indissolublement liés, c'est surtout ce dernier qui peine à

déployer des effets satisfaisants: le nombre de pays qui ont une représentation féminine supérieure à 30% dans leurs parlements se compte sur les doigts d'une main (voir le dernier rapport de l'Union Interparlementaire, p. 5) et ne parlons même pas des organes exécutifs. Les temps où on parlera de la Présidente des Etats-Unis ou de la Chancelière d'Allemagne semblent encore très loin. Néanmoins, en un siècle, indéniablement grâce aux luttes féministes, les femmes politiques sont devenues une réalité presque banale.

«Femmes politiques»

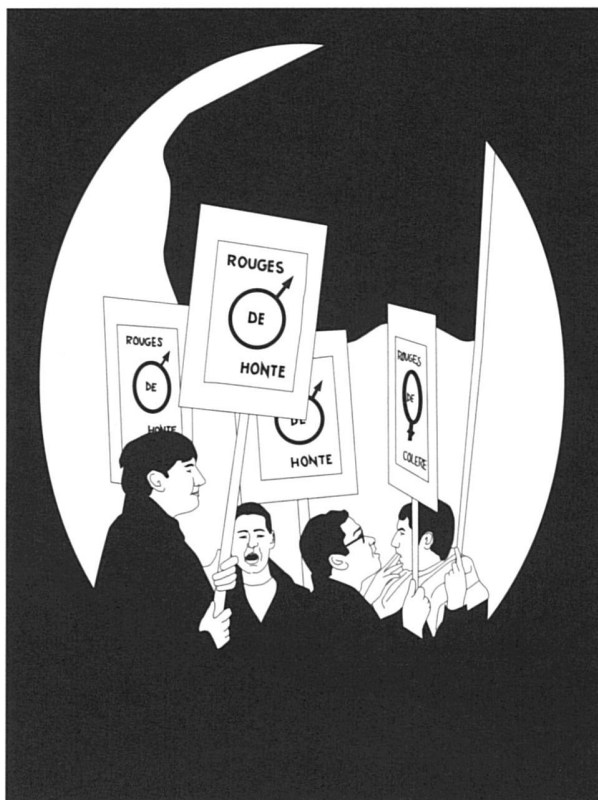
Pourtant, si le féminisme a permis une lente, et encore incomplète intégration des femmes à la vie politique, il n'a pas transformé le paysage politique traditionnel. En effet, depuis la Révolution française, les diverses idéologies sont défendues par des partis et le féminisme n'est l'apanage ni des uns, ni des autres. Les femmes politiques évoluent donc de la droite à la gauche en vertu de sensibilités et de croyances qui sortent du cadre féministe et bien souvent prennent le dessus: une féministe communiste est communiste avant d'être féministe comme une PDC féministe est avant tout «loyale» aux idéaux démocrates chrétiens avant d'être «loyale» aux revendications féministes. Cette répartition par partis peut donc être un obstacle sérieux à une défense active de l'égalité entre femmes et hommes tant sur le plan politique que social. Si désormais, la gauche semble soutenir avec passablement de chaleur le féminisme, rappelons que communistes et socialistes, sans parler des syndicalistes, n'ont pas toujours accueilli les exigences féministes avec bienveillance - il fut un temps où avorter était un «lux bourgeois». Quant aux différentes droites, elles font se succéder conservatisme de mœurs et dérèglementations néolibérales peu propices à l'établissement d'une société égalitaire quant au sexe.

Dans ce contexte, le dialogue entre les femmes politiques ne peut être que très difficile ou ne concerner que les aspects les plus rudimentaires du féminisme. Dès que les problèmes de fond se présentent, les femmes politiques sont tributaires de leurs préventions et de celles de leurs partis en matière de moralité sociale et d'économie.

«Féminisme et politique»

Le mépris que les partis politiques ont manifesté à l'encontre du féminisme est bien entendu une des raisons de la méfiance que certaines féministes entretiennent à l'encontre du monde politique. De plus, le féminisme n'est pas, comme le dit l'historienne française Françoise Thébaud dans le remarquable ouvrage *Le siècle des féminismes*, un mouvement qui a pour seule vocation «d'aider les femmes mais aussi - en cela le féminisme est profondément réformiste - de transformer le monde tel qu'il est». Parce qu'un rapport de sexe strictement égalitaire ne peut que remettre en question les structures sociales, économiques et familiales.

A cela s'ajoute encore que, plus que «du féminisme», il faudrait parler «des féminismes». Entre les partisans d'un féminisme d'Etat à la manière des Pays nordiques; celles qui prônent une distance absolue avec l'Etat, nécessaire émanation du patriarcat; les tenantes du différentialisme sexuel ou au contraire, de l'universalisme des genres, il y a matière à la naissance de plusieurs partis féministes... ◦



Petite chronologie de l'accès aux droits politiques des Suissesses au 20^e siècle

- 1909: Fondation de l'Association suisse pour le suffrage féminin (dont Emilie Gourd, fondatrice de ce journal, était partie prenante).
- 1918: Deux conseillers nationaux déposent une motion sur l'introduction du vote et de l'éligibilité des femmes.
- 1958: La commune de Riehen (Bâle-Ville) est la première à accorder le droit de vote et d'éligibilité aux femmes.
- 1959: Le suffrage féminin est refusé en votation fédérale par 66,9 % de non contre 33,1 % de oui.
- 1971: Le suffrage féminin est *enfin* accepté par 65,7 % de oui contre 34,3 % de non.
- 1981: L'égalité des droits entre femmes et hommes devient un article constitutionnel.
- 1990: Un jugement du Tribunal fédéral *oblige* le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures à instituer le droit de vote et d'éligibilité aux femmes.
- 1984: Elisabeth Kopp est la première conseillère fédérale.
- 2003: La représentation féminine dans les législatifs s'élève à 26% au Conseil national, 23,9 % au Conseil des Etats et 24,2 % dans les parlements cantonaux.